



Monsieur le Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Direction des relations avec les collectivités
locales
Bureau des enquêtes publiques et des
activités foncières et industrielles
Boulevard de France
91010 EVRY Cedex

Nos réfs. : VREP/007/2015/IG
Courrier recommandé avec AR 2C 081 245 8887 9
Affaire suivie par : M. AMBLARD
Tél : 05 58 82 96 13
mamblard@vermilionenergy.com

Parentis-en-Born, le 7 janvier 2015

**Objet : Demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines
d'hydrocarbures liquides ou gazeux - Concessions de Vert-Le-Grand et La Croix-
Blanche**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Darcy Kerwin, agissant en qualité de Président Directeur Général de VERMILION REP SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 126.525.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 428 826 316, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40161) - 1762 Route de Pontenx,

Ai l'honneur de vous présenter conjointement, au nom et pour le compte de la société VERMILION REPS.A.S. une demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures des « Concessions de Vert-Le-Grand et La Croix-Blanche »,

en application de l'article 3 du décret n°2006 -649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

Conformément au décret précité, les dossiers qui vous sont transmis comportent les informations et documents suivants :

- ↳ Pièce jointe n°1 : le résumé non technique,
- ↳ Pièce jointe n°2 : la qualité en laquelle le dossier est présenté,
- ↳ Pièce jointe n°3 : un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus,
- ↳ Pièce jointe n°4 : un exposé relatif aux méthodes d'exploitation envisagées,
- ↳ Pièce jointe n°5 : l'étude d'impact définie à l'article R.122-3 du code de l'environnement, valant document d'incidences sur la ressource en eau,
- ↳ Pièce jointe n°6 : l'étude de dangers définie à l'article L.512-1 du code de l'environnement,
- ↳ Pièce jointe n°7 : les conditions d'arrêt des travaux,
- ↳ Pièce jointe n°8 : le document de sécurité et de santé relatif au personnel.

Ces pièces sont accompagnées d'annexes.

Les exemplaires du dossier complet nécessaires à la consultation des services publics et militaires concernés, du commissaire enquêteur, des communes concernées et de l'autorité environnementale vous seront adressés ultérieurement.

Je me permets de faire parvenir une copie du présent dossier à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France pour consultation.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de ma très haute considération.

POUR VERMILION REP S.A.S.



Darcy KERWIN,
Directeur général

PJ :

1 Dossier de demande d'ouverture de travaux d'exploitation d'hydrocarbures « Concessions de Vert-Le-Grand et La Croix-Blanche »

1 CD

Cc : - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France

/ma